



**Martoxid® MZS; Martoxid® MZS-1; Martoxid® MZS-3; Martoxid® MZS-12**

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006  
Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Date d'émission : 17/07/2024  
Date d'impression : 19/07/2024

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 1 de 14

**SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

**Nom du produit :** Martoxid® MZS; Martoxid® MZS-1; Martoxid® MZS-3; Martoxid® MZS-12  
**Substance pure/mélange** Substance

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation recommandée** Abrasif , Adsorbant(s) , Catalyseur , Céramique , Industrie chimique (matières premières pour la production d'autres composés d'aluminium), etc.  
**Utilisation industrielle** --  
**Utilisation professionnelle** --  
**Utilisation par les consommateurs** --  
**Utilisations déconseillées** Aucun(e) connu(e).

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fabricant** MARTINSWERK GmbH  
Kölner Strasse 110  
50127 Bergheim  
Germany  
Tel. : +49-2271-90.22.78  
Fax. : +49-2271-90.27.17  
**Internet** [www.huberadvancedmaterials.com](http://www.huberadvancedmaterials.com)  
**Contact E-Mail** [www.huberadvancedmaterials.com/contact](http://www.huberadvancedmaterials.com/contact)  
**E-mail** [www.huberadvancedmaterials.com/contact](http://www.huberadvancedmaterials.com/contact)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence** CHEMTREC: 1 +800-424-9300 ou 1 +703-527-3887 International

**Numéro de téléphone du centre antipoison** Centre anti-poison national FR: +33.(0)1.45.42.59.59 (Centre anti-poison français: ORFILA)  
CH: +41 44 251.51.51 (Centre suisse d'information toxicologique)  
Anti-Poison belge)

**SECTION 2 : Identification des dangers**

# Fiche de données de sécurité

**Martoxid® MZS; Martoxid® MZS-1; Martoxid® MZS-3; Martoxid® MZS-12**

Date d'émission : 17/07/2024  
Date d'impression : 19/07/2024

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 2 de 14

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement CLP (CE 1272/2008) Non classé

### Identification des dangers

Danger physique Non classé

Dangers pour la santé Non classé

Danger pour l'environnement Non classé

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles/pictogrammes Aucun(e)

Mention d'avertissement Aucun(e)

Mentions de danger Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon les lignes directrices du SGH des Nations unies et aucun étiquetage n'est exigé  
Cette matière n'est pas considérée comme dangereuse selon la Hazard Communication Standard (norme de communication des dangers) de l'OSHA, États-Unis (29 CFR 1910.1200)

## Conseils de prudence

**Prévention** Respecter les règles de bonnes pratiques d'hygiène industrielle  
Se laver les mains soigneusement après manipulation

**Intervention** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer  
En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente)  
Boire beaucoup d'eau

**Stockage** Conserver dans un endroit sec  
Conserver à l'écart des matières incompatibles

**Élimination** L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Informations supplémentaires : Aucun(e).

2.3. Autres dangers Aucune information disponible.

# Fiche de données de sécurité

Martoxid® MZS; Martoxid® MZS-1; Martoxid® MZS-3; Martoxid® MZS-12

Date d'émission : 17/07/2024  
Date d'impression : 19/07/2024

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 3 de 14

## SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Substance

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Règlement CLP (CE 1272/2008)	% massique
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	215-691-6	Non classé.	>99

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Conseils généraux

En cas de doute ou de symptômes, consulter un médecin. Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.

#### Contact oculaire

En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

#### Contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

#### Inhalation

S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

#### Ingestion

Rincer abondamment la bouche avec de l'eau.

#### Danger par aspiration

Voie d'exposition peu probable.

#### Notes au médecin

Traiter les symptômes.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique. Le contact avec les poussières peut provoquer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Le traitement doit être symptomatique et palliatif.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

# Fiche de données de sécurité

**Martoxid® MZS; Martoxid® MZS-1; Martoxid® MZS-3; Martoxid® MZS-12**

Date d'émission : 17/07/2024  
Date d'impression : 19/07/2024

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 4 de 14

## Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau (brouillard). Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

## Moyens d'extinction déconseillés

Aucun(e) connu(e).

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) connu(e).

## 5.3. Conseils aux pompiers

### Équipement de protection spécial pour les sapeurs-pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique.

### Mesures de lutte contre l'incendie

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter la formation de poussières. Maintenir à distance le personnel non autorisé.

#### Pour les non-secouristes

Maintenir à distance le personnel non autorisé.

#### Pour les secouristes

Maintenir à distance le personnel non autorisé. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement : Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger  
Méthodes de nettoyage : Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination

### 6.4. Référence à d'autres sections

Section 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Minimiser la génération et l'accumulation de poussières  
Mettre en place une ventilation par aspiration localisée  
Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité

# Fiche de données de sécurité

Martoxid® MZS; Martoxid® MZS-1; Martoxid® MZS-3; Martoxid® MZS-12

Date d'émission : 17/07/2024  
Date d'impression : 19/07/2024

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 5 de 14

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Conserver à l'écart des matières incompatibles  
Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Aucune information disponible.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### Oxyde d'aluminium

ACGIH	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
OSHA	TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> total dust TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction (vacated) TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> total dust (vacated) TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)	Not established
Autriche	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction, smoke
Autriche	STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction, smoke
Belgique	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>
Bulgarie	TWA: 1.5MGM3;Respirable fraction. 10.0MGM3;Dust.
Croatie	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> total dust 4 mg/m <sup>3</sup> respirable dust
République tchèque	TWA: 10.0 mg/m <sup>3</sup> dust
Danemark	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> total 2 mg/m <sup>3</sup> respirable
Estonie	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> total dust 4 mg/m <sup>3</sup> respirable dust
Finlande	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> Al
France	VME/VLE: 10MGM3
Allemagne	DFG MAK: 8-hr TWA: 4 mg/m <sup>3</sup> : haltige Stäube (alveolengängige Fraktion)[4 mg/m <sup>3</sup> : inhalable dust fraction ] 1.5 mg/m <sup>3</sup> haltige Stäube (einatembare Fraktion)[1.5MGM3 : respirable dust fraction] TRGS 900 limit : 3 mg/m <sup>3</sup> : respirable; 10MG/M3 inhalable
Grèce	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> inhalable fraction 5 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction
Hongrie	TWA: 6 mg/m <sup>3</sup> respirable dust
Irlande	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> total inhalable dust 4 mg/m <sup>3</sup> respirable dust
Irlande	30 mg/m <sup>3</sup> total inhalable dust 12 mg/m <sup>3</sup> respirable dust
Italie	TWA: 1MGM3;Respirable.
Lettonie	TWA: 6 mg/m <sup>3</sup> disintegration aerosol
Lituanie	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> Al inhalable fraction 2 mg/m <sup>3</sup> Al respirable fraction
Pays-Bas	MAC TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
Norvège	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>

# Fiche de données de sécurité

## Martoxid® MZS; Martoxid® MZS-1; Martoxid® MZS-3; Martoxid® MZS-12

Date d'émission : 17/07/2024  
Date d'impression : 19/07/2024

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 6 de 14

Norvège	STEL: 10 mg/m <sup>3</sup>
Pologne	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> inhalable fraction 1.2 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction
Portugal	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> particulate matter containing no Asbestos and <1% Crystalline silica
Roumanie	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> aerosol 3 mg/m <sup>3</sup> 1 mg/m <sup>3</sup>
Roumanie	STEL: 5 mg/m <sup>3</sup> aerosol 10 mg/m <sup>3</sup> dust 3 mg/m <sup>3</sup> fume
Slovaquie	TWA: 1.5 mg/m <sup>3</sup> fume 1.5 mg/m <sup>3</sup> 0.1 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction 6 mg/m <sup>3</sup> total aerosol
Espagne	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
Suède	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> total dust 2 mg/m <sup>3</sup> respirable dust
Suisse	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> respirable dust, smoke
Suisse	STEL: 24 mg/m <sup>3</sup> respirable dust, smoke
Royaume-Uni	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> inhalable dust 4 mg/m <sup>3</sup> respirable dust

**Procédures de surveillance recommandées** Consulter également les documents de lignes directrices nationales pour plus d'informations sur les procédures de surveillance recommandées

**Valeurs limites biologiques :** Aucun(e)

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)**

### Oxyde d'aluminium

Travailleur – inhalation, long terme – systémique	3 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur – orale, long terme – systémique	1.32 mg/kg bw/d

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures techniques

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées  
Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure)  
Maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition avec une ventilation par aspiration  
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

**Équipement de protection individuelle**

# Fiche de données de sécurité

**Martoxid® MZS; Martoxid® MZS-1; Martoxid® MZS-3; Martoxid® MZS-12**

Date d'émission : 17/07/2024  
Date d'impression : 19/07/2024

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 7 de 14

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

**Protection de la peau et du corps** Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection des mains** Porter des gants imperméables pour toute opération susceptible d'entraîner un contact prolongé ou répété avec la peau. Porter des gants adaptés homologués EN 374.

En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants

Type de filtre recommandé :  
(FFP2)  
(FFP3)

**Dangers thermiques** Aucun(e) connu(e).

**Mesures d'hygiène** Suivre les recommandations générales en matière d'hygiène considérées comme de bonnes pratiques sur le lieu de travail  
Le travailleur doit se laver quotidiennement à la fin de chaque poste, et avant de manger, de boire, de fumer, etc

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Éliminer conformément aux réglementations locales

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect:**

<b>État physique</b>	Solide Poudre
<b>Couleur</b>	Blanc
<b>Odeur</b>	Inodore
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible
<b>pH :</b>	Indisponible
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	2000 °C (3632 °F) (1013 hPa)
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b>	2980 °C (5396 °F) (1013 hPa)
<b>Point de congélation</b>	Sans objet
<b>Point d'éclair :</b>	Sans objet Le produit/la substance est inorganique Solide
<b>Taux d'évaporation</b>	Sans objet. Point de fusion : > 300°C
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucune information disponible
<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>	--
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	--
<b>Pression de vapeur</b>	1 hPa (2158 °C)

# Fiche de données de sécurité

Martoxid® MZS; Martoxid® MZS-1; Martoxid® MZS-3; Martoxid® MZS-12

Date d'émission : 17/07/2024  
Date d'impression : 19/07/2024

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 8 de 14

Densité de vapeur	Sans objet	Point de fusion : > 300°C
Densité	Aucune donnée disponible	
Densité relative	4 g/cm <sup>3</sup> (20°C)	
Hydrosolubilité	Insoluble	
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible	
Coefficient de partage	Aucune information disponible	Sans objet Le produit/la substance est inorganique
Température d'auto-inflammabilité	L'oxyde d'aluminium n'a pas le potentiel d'exploser	
Température de décomposition	~2000 °C (> 2050 °C)	
Viscosité	Aucune information disponible.	
Viscosité cinématique	Sans objet Solide	
Viscosité dynamique	Sans objet Solide	
Propriétés explosives	Aucun(e)	
Propriétés comburantes	Aucun(e)	
Granulométrie	Aucune information disponible	
Teneur en COV (%)	Sans objet	

## 9.2. Autres informations

### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Sans objet

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Aucune donnée disponible	
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales	
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation	
10.4. Conditions à éviter	Matières incompatibles Température de décomposition ~ 2000 °C (> 2050°C) < / =0.3% : Al <sub>2</sub> O <sub>3</sub> , Eau	
10.5. Matières incompatibles	Acides forts	
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun(e) connu(e)	

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

# Fiche de données de sécurité

**Martoxid® MZS; Martoxid® MZS-1; Martoxid® MZS-3; Martoxid® MZS-12**

Date d'émission : 17/07/2024  
Date d'impression : 19/07/2024

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 9 de 14

## Informations générales

Il est conseillé aux utilisateurs de se référer aux Limites d'exposition professionnelle nationales ou à toute autre grandeur équivalente.

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

### Oxyde d'aluminium

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Non irritant : Lapin

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Non irritant : Lapin

**Mutagénicité** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**Effets sur la reproduction** Pas d'indication d'effets sur la fertilité.  
Pas d'indication d'effets sur la toxicité développementale

**Toxicité aiguë** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**Toxicité chronique** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets chroniques** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**Sensibilisation cutanée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**Mutagénicité** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**Effets sur la reproduction** Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction.

**Toxicité pour la reproduction** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** Ce produit ne contient aucun cancérogène ni cancérogène potentiel selon les classements de l'OSHA, du CIRC ou du NTP.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Informations sur les voies d'exposition probables

**Inhalation** Ne pas respirer les poussières

# Fiche de données de sécurité

Martoxid® MZS; Martoxid® MZS-1; Martoxid® MZS-3; Martoxid® MZS-12

Date d'émission : 17/07/2024  
Date d'impression : 19/07/2024

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 10 de 14

<b>Ingestion</b>	L'ingestion n'est pas une voie d'exposition probable
<b>Peau</b>	Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau Le contact avec les poussières peut provoquer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau
<b>Yeux</b>	Éviter le contact avec les yeux En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique
<b>Danger par aspiration</b>	Voie d'exposition peu probable.

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

- 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé
- 11.2.2. Autres informations** Sans objet

## SECTION 12 : Informations écologiques

**12.1. Toxicité** N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques

### Oxyde d'aluminium

**Classification allemande WGK (AwSV)** 1346 WGK: nwg

**12.2. Persistance et dégradabilité** Les méthodes de détermination de la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation** Bioaccumulation peu probable.

**Facteur de bioconcentration (BCF)** Aucune donnée disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol** Aucun(e).

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance ne répond pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

# Fiche de données de sécurité

Martoxid® MZS; Martoxid® MZS-1; Martoxid® MZS-3; Martoxid® MZS-12

Date d'émission : 17/07/2024  
Date d'impression : 19/07/2024

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 11 de 14

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Méthodes d'élimination</b>	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
<b>Emballages contaminés</b>	Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination. Ne pas réutiliser le récipient.
<b>Codes de déchet</b>	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé

### Oxyde d'aluminium

<b>Classification allemande WGK (AwSV)</b>	1346 WGK: nwg
--	---------------

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

### Mode de transport (routier, maritime, aérien, ferroviaire)

<b>TDG -Canada</b>	Non réglementé
<b>DOT, États-Unis</b>	Non réglementé
<b>ADR</b>	Non réglementé
<b>RID</b>	Non réglementé
<b>ADN</b>	Non réglementé
<b>IATA</b>	Non réglementé
<b>IMDG/IMO</b>	Non réglementé
<b>OACI</b>	Non réglementé

14.1. Numéro ONU                      Aucun(e)

14.2. Nom d'expédition des Nations unies                      Aucun(e)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport                      Aucun(e)

14.4. Groupe d'emballage                      Aucun(e)

14.5. Dangers pour l'environnement                      Non

# Fiche de données de sécurité

Martoxid® MZS; Martoxid® MZS-1; Martoxid® MZS-3; Martoxid® MZS-12

Date d'émission : 17/07/2024  
Date d'impression : 19/07/2024

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 12 de 14

14.6. Précautions particulières à Sans objet  
prendre par l'utilisateur

14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI  
Sans objet

## SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires mondiaux

Substance pure/mélange                      Substance

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Australie (AIC)	Canada (DSL)	Chine (IECSC)	Japon	Corée du Sud (KECL)	Mexique	Thailand (TECI)	Nouvelle-Zélande	Philippines (PICCS)	Taiwan	TSCA : États-Unis
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	215-691-6	Y	Y	Y	(1)-23 (ENCS)(IS HL)	KE-01012	Y	55-1-01518	Y	Y	Y	A

Légende X / Y: Est conforme ; A: Actif ; - / N: Exempté(e)(s) / Non répertorié

REACH No. \_\_\_\_\_

Oxyde d'aluminium

Numéro d'enregistrement                      01-2119529248-35-xxxx  
REACH    01-2119529248-35-0017  
Pré-enregistrement KKDIK turc                      05-0000192736-20-0000

Allemagne

Solubilité très faible N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques

Oxyde d'aluminium

Classification allemande WGK                      1346 WGK: nwg  
(AwSV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

## SECTION 16 : Autres informations

Motif de la révision

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 & Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Date d'émission : 17/07/2024  
Date d'impression : 19/07/2024  
Numéro de révision: 1.3.1

# Fiche de données de sécurité

**Martoxid® MZS; Martoxid® MZS-1; Martoxid® MZS-3; Martoxid® MZS-12**

Date d'émission : 17/07/2024  
Date d'impression : 19/07/2024

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 13 de 14

Préparée par Huber Engineered Materials Global Regulatory Affairs  
email: regulatory.affairs@huber.com.

Règlement CLP (CE 1272/2008) Non classé

## Étiquetage

**Symboles/pictogrammes** Aucun(e)

**Mention d'avertissement** Aucun(e)

**Mentions de danger** Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon les lignes directrices du SGH des Nations unies et aucun étiquetage n'est exigé. Cette matière n'est pas considérée comme dangereuse selon la Hazard Communication Standard (norme de communication des dangers) de l'OSHA, États-Unis (29 CFR 1910.1200).

**Conseil en matière de formation** Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

## Abréviations et acronymes

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)  
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), statut et classification  
OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis)  
TWA - Time-Weighted Average (Moyenne pondérée en temps)  
Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP) (CE 1272/2008)  
EPI - Équipement de protection individuelle  
NIOSH - Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis  
CERCLA (Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis)  
Quantité à déclarer (RQ), (RQ/% dans le mélange)  
STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)  
TLV® - Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition, États-Unis)  
Niveau dérivé sans effet (DNEL)  
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :  
Demande biochimique en oxygène (DBO)  
Demande chimique en oxygène (DCO)  
OACI (aérien)  
(IMDG) Code maritime international de transport des matières dangereuses  
ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)  
RID (Accord relatif au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)  
Association internationale du transport aérien (IATA)  
Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)  
DOT (Department of Transportation, États-Unis)  
TMD (Transport des marchandises dangereuses), Canada  
Concentration prévisible sans effet (PNEC)  
Appareil respiratoire autonome en pression positive  
Système général harmonisé (SGH)  
TSCA (Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques)

## Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison

HUBER

# Fiche de données de sécurité

**Martoxid® MZS; Martoxid® MZS-1; Martoxid® MZS-3; Martoxid® MZS-12**

**Date d'émission :** 17/07/2024  
**Date d'impression :** 19/07/2024

**Numéro de révision:** 1.3.1  
**Page 14 de 14**

avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**